

# Procès-verbal

## Municipalité de Shannon

Séance ordinaire du conseil municipal  
Lundi 3 août 2015, 19 h 30  
Centre communautaire de Shannon

---

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard, M. Mario Lemire, M. Bruno Martel, M. Mike-James Noonan et de M. Stéphane Hamel.

En l'absence de M. Claude Lacroix.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Clive Kiley.

En présence du directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès et de l'adjointe au Greffe, Mme Diane Brûlé.

245-08-15

### **Ouverture de la séance ordinaire**

---

À 19 h 30, le maire, M. Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire.

246-08-15

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

---

**Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) **Adoption de l'ordre du jour**
- 2) **Adoption de procès-verbaux**
  - 2.1 Séance ordinaire du 6 juillet 2015;
- 3) **Urbanisme**
  - 3.1 Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois de juillet 2015;
  - 3.2 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure 2015-90011 concernant les lots 4 367 826 et 4 367 827 situés sur le chemin de Dublin, zone H-26 – Lotissement de six terrains de 24,5 mètres de façade – Prise en considération de la recommandation du CCU;
  - 3.3 Avis de motion – Règlement 505 précisant les conditions d'émission de permis à certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques d'érosion accentués ou à de fortes pentes;
- 4) **Travaux publics**
  - 4.1 Voirie
  - 4.2 Parcs
  - 4.3 Aqueducs et égouts
- 5) **Loisirs et événements spéciaux**
  - 5.1 Loisirs
  - 5.2 Événements spéciaux
    - 5.2.1 Motion – Félicitations et remerciements aux organisateurs et bénévoles de la Course de boîtes à savon;
- 6) **Sécurité publique et Incendies**
- 7) **Environnement et hygiène du milieu**
  - 7.1 Gestion des matières résiduelles
    - 7.1.1 Piste cyclable
  - 7.2 Conseil de bassin versant

- 8) **Culture et vie communautaire**
- 8.1 Adoption – Politique sur les dons de livres;
- 8.2 Adoption – Politique sur l'utilisation des postes informatiques à la bibliothèque;
- 8.3 Résolution – Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque;
- 9) **Enjeux régionaux et métropolitains**
- 9.1 Dépôt – Rapport annuel 2014 de la Communauté métropolitaine de Québec;
- 10) **Correspondance – Dépôt de la liste du mois d'août 2015**
- 11) **Comptes du mois de juillet 2015 – Dépôt et autorisation de paiement**
- 12) **Organisation administrative**
- 12.1 Dépôt – Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de juillet 2015;
- 13) **Finances et Greffe**
- 13.1 Résolution – Adjudication d'un contrat à Les Dompteurs de souris Inc. au montant de 21 250 \$ (avant taxes) pour la conception et la programmation du site Web de la Municipalité;
- 13.2 Adoption – Règlement 506 abrogeant le Règlement 502 pourvoyant au financement supplémentaire du fonds de roulement et décrétant un emprunt en conséquence;
- 14) **Énergie et télécommunications**
- 14.1 Énergie Shannon Power
- 14.2 Shannon Vision
- 15) **Varia et déclarations des conseillers**
- 15.1 Résolution – Octroi d'une subvention de 2 000\$ à la Chapelle St-Joseph pour la réparation du bâtiment;
- 16) **Période de questions**

**Adoptée à l'unanimité**

M. le Maire rappelle le déroulement houleux de l'embauche de M. Gaétan Bussièrès à titre de directeur des Finances et du Greffe en février 2014. Il se dit être émerveillé par la décision de la Commission des relations du travail qui blâme la Ville de Sainte-Brigitte de Laval sur toute ligne. Il est fier de la position du conseil municipal de Shannon dans ce dossier et en profite pour remercier chaleureusement et féliciter M. Bussièrès pour son excellent travail au sein de la Municipalité.

## **2. Adoption des procès-verbaux**

---

247-08-15

### **2.1 Séance ordinaire du 6 juillet 2015**

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du lundi 6 juillet 2015 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

## **3. Urbanisme et Environnement**

---

248-08-15

### **3.1 Rapport des permis et certificats du mois de juillet 2015**

Le rapport des permis et certificats du mois de juillet 2015 a été déposé et reconnu par le Conseil.  
*Documents déposés : DOC 248-08-15*

249-08-15

### **3.2 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure 2015-90011 concernant les lots 4 367 826 et 4 367 827 situés sur le chemin de Dublin, Zone H-26 - Lotissement de six terrains de 24,5 mètres de façade – Prise en considération de la recommandation du CCU**

Consultation

La présente demande est en consultation publique. Monsieur Stéphane Hamel, conseiller responsable, explique la demande.

Considérant la demande de dérogation mineure 2015-90011 déposée par monsieur Maxime Doyon, propriétaire des lots 4 367 826 et 4 367 827 situés sur le chemin de Dublin, zone H-26 ;

Considérant que cette demande vise le lotissement de six terrains de 24.5 mètres de façade ;

Considérant qu'en vertu de l'article 5.2.1 du *Règlement de lotissement* (350), un terrain partiellement desservi situé dans le périmètre urbain doit avoir une façade minimale de 30 mètres ;

Considérant que les terrains projetés auront tous une superficie de 2 000 m<sup>2</sup> ;

Considérant que selon l'étude de caractérisation réalisée par la firme Environnement CA, les terrains projetés n'ont aucun milieu humide ;

Considérant que les membres du CCU ne considèrent pas que le requérant subit un préjudice causé par l'application du règlement ;

Considérant que les membres du CCU ne considèrent pas que le projet s'intègre bien aux secteurs avoisinants ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'adresser au requérant une demande de modifier la dérogation mineure pour le lotissement de cinq terrains au lieu de six ;

Considérant que la majorité des membres du Conseil jugent que la demande de lotissement pour six terrains est recevable telle que présentée ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée quant à la décision lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM2015-90011 ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée majoritairement**

250-08-15

**3.5 Avis de motion – Règlement 505 précisant les conditions d'émission de permis à certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques d'érosion accentués ou à de fortes pentes**

Avis de motion est donné par la présente par monsieur le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 505 intitulé :

**« RÈGLEMENT PRÉCISANT LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS À CERTAINES ZONES OÙ L'OCCUPATION DU SOL EST SOUMISE À DES RISQUES D'ÉROSION ACCENTUÉS OU À DE FORTES PENTES »**

#### **4. Travaux publics**

---

##### **4.1 Voirie**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

## **4.2 Parcs**

M. le Maire souligne qu'il y a eu des problèmes avec les tables à pique-nique. Le fournisseur est averti et fera le nécessaire pour les remettre en bon état.

## **4.3 Aqueducs et égouts**

M. le Maire informe les citoyens qu'il y a eu un nettoyage du réseau d'aqueduc. Il y a eu un rinçage long et le problème de coloration persiste. L'avis des ingénieurs est attendu pour le meilleur choix du système pour une future usine de filtration. Le gouvernement du Québec contribue à 50 % des coûts dans ce type de projet.

## **5. Loisirs et événements spéciaux**

---

### **5.1 Loisirs**

M. le conseiller Mike-James Noonan souligne la tenue du Ironfest cette fin de semaine. Cette activité comprend l'exposition de vieilles voitures dont les propriétaires proviennent de l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick et la compétition d'hommes forts en provenance de l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario et le Québec. Pour faire place à la relève, les enfants de 7 à 11 ans qui participeront à des compétitions « amateurs » se verront remettre des bourses offertes par la Caisse populaire Desjardins.

### **5.2 Événements spéciaux**

#### **5.2.1 Motion – Félicitations et remerciements aux organisateurs et bénévoles de la Course de boîtes à savon**

De la part des membres du conseil municipal, monsieur le maire, Clive Kiley, présente une Motion de félicitations et de remerciements aux organisateurs et aux bénévoles de l'activité « Course de boîtes à savon ».

## **6. Sécurité publique et Incendies**

---

M. le conseiller Bruno Martel fait le bilan mensuel des activités de l'équipe du service des Incendies.

M. le conseiller Stéphane Hamel précise que les agents de sécurité sont en fonction et tout se déroule très bien.

## **7. Environnement et hygiène du milieu**

---

### **7.1 Gestion des matières résiduelles**

M. le conseiller Mario Lemire précise que la Municipalité procède présentement à la vérification de l'état des fosses septiques.

#### **7.1.1 Piste cyclable**

M. le conseiller Mario Lemire explique que le Conseil régional des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale a décidé de remettre un chèque de 100 000\$ pour l'entretien de la piste cyclable. Il en profite pour remercier les élus concernés dans ce dossier : le préfet de la MRC de Portneuf, M. Denis Langlois, le préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, M. Robert Miller, le maire de la Ville de St-Raymond, M. Daniel Dion et le maire de la Ville de Neuville, M Bernard Gaudreau.

### **7.2 Conseil de bassin versant**

Mme la conseillère, Francine Girard, informe les citoyens que la prochaine réunion qui se tiendra le 1<sup>er</sup> septembre traitera, entre autres, d'un point sur la création d'un parc linéaire dans le corridor du riverain du la rivière Jacques-Cartier.

251-08-15

## **8. Culture et vie communautaire**

---

252-08-15

### **8.1 Adoption – Politique sur les dons de livres**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonon ;**

**Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter la Politique sur les dons de livres, telle que déposée au Conseil, comme si elle était ici au long récitée ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

253-08-15

### **8.2 Adoption – Politique sur l'utilisation des postes informatiques à la bibliothèque**

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter la Politique sur l'utilisation des postes informatiques à la bibliothèque, telle que déposée au Conseil, comme si elle était ici au long récitée ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

254-08-15

### **8.3 Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque**

Considérant les nombreuses demandes des citoyens concernant les heures d'ouverture de la bibliothèque ;

Concernant le souci de la Municipalité d'offrir un service correspondant aux attentes de ses citoyens ;

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'approuver la modification suivante des heures d'ouverture pour la journée du mardi :
  - Ouverture en continu le mardi de 13 h 30 à 21 h ;

*Au lieu de :*

- Ouverture de 13h30 à 16h30 et de 19h à 21 h ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

## **9. Enjeux régionaux et métropolitains**

---

255-08-15

### **9.1 Dépôt – Rapport annuel 2014 de la Communauté métropolitaine de Québec**

Le directeur des Finances et du Greffe certifie la réception du *Rapport annuel 2014 de la Communauté métropolitaine de Québec* et en fait le dépôt.

*Document déposé : DOC 255-08-15*

256-08-15

### **10. Correspondance – Dépôt de la liste du mois d'août 2015**

---

La liste des correspondances reçues durant le mois de juillet 2015 a été déposée et reconnue par le Conseil.

*Document déposé : DOC 256-08-15*

257-08-15

### **11. Comptes du mois de juillet 2015 – Dépôt et autorisation de paiement**

---

**Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Il est résolu :**

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 29 juillet 2015 au montant total de 408 002.32 \$ ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : DOC 257-08-15*

### **12. Organisation administrative**

---

258-08-15

#### **12.1 Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de juillet 2015**

Conformément au Règlement no 486, M. le maire fait la lecture et dépose le *Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués* à tous les membres du conseil municipal.

*Document déposé : DOC 258-08-15*

### **13. Finance et Greffe**

---

259-08-15

#### **13.1 Adjudication d'un contrat à Les Dompteurs de souris Inc. au montant de 21 250 \$ (avant taxes) pour la conception et la programmation du site Web de la Municipalité**

Considérant les articles 935 et 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution de contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant l'appel d'offres AO15-012 invitant quatre entreprises à soumissionner ;

Considérant que sur les quatre entreprises, une seule a déposé une soumission et elle était conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres AO15-012 pour la conception et la programmation du site Web de la Municipalité ;

<b>ENTREPRISE</b>	<b>Montant (avant taxes)</b>
Les Dompteurs de souris Inc.	21 250 \$

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 2) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 3) D'accepter, tel que déposé, l'offre de la compagnie Les Dompteurs de souris Inc. et de lui octroyer un contrat au montant de 21 250 \$ (avant taxes) pour la conception et la programmation du site Web de la Municipalité ;
- 4) D'attribuer le suivi de ce dossier à M. Hugo Lépine, directeur général et secrétaire-trésorier ;
- 5) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

260-08-15

### **13.2 Adoption – Règlement 506 abrogeant le Règlement 502 pourvoyant au financement supplémentaire du fonds de roulement et décrétant un emprunt en conséquence**

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 6 juillet 2015 ;

**Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter le *Règlement 506 abrogeant le Règlement 502 pourvoyant au financement supplémentaire du fonds de roulement et décrétant un emprunt en conséquence* tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

## **14. Énergie et télécommunications**

---

### **14.1 Énergie Shannon Power**

M. le Maire explique qu'ils ont répondu à une liste de questions concernant ce dossier principalement concernant la faune touchée par ce projet.

### **14.2 Shannon Vision**

M. le maire explique que ce dossier suit son cours.

## **15. Varia et déclarations des conseillers**

---

261-08-15

### **15.1 Octroi d'une subvention de 2000\$ à la Chapelle St-Joseph pour la réparation du bâtiment**

Considérant la demande de subvention de la Chapelle St-Joseph ;

**Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;**

**Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'octroyer une subvention de 2 000\$ à la Chapelle St-Joseph pour la réparation du bâtiment ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

262-08-15

## **16. Période de questions**

---

À 20h 07, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20h25.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

263-08-15

## **17. Levée de la séance**

---

**Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;**

**Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;**

**Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 25.**

**Adoptée à l'unanimité**

**En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.**

---

**Clive Kiley,  
Maire**

---

**Gaétan Bussièrès,  
Directeur des Finances et du Greffe  
et secrétaire-trésorier adjoint**

---

**[Note au lecteur]**

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de M. le maire ou du président de la séance, le cas échéant.